

VI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1914 s'élève à	fr.	7,979,910	»
Les crédits alloués pour 1913 montent à		7,901,805	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	78,105	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914	fr.	7,784,910	»
— 1913		7,457,805	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	327,105	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914	fr.	195,000	»
— 1913		444,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.		249,000	»

Soit en plus pour l'exercice 1914. fr. 78,105 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	448,000	»
— alloué pour 1913.		420,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	27,800	»

Somme nécessaire pour permettre de faire face aux augmentations régle-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

mentaires de traitement ainsi qu'aux accroissements de personnel reconnus indispensables, notamment à l'administration de la garde civique et de la milice, chargée de l'exécution de la loi sur la milice, et à celle du service de santé et de l'hygiène, dont les attributions se développent considérablement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 8. — *Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire. (Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.)*

La publication de l'Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et de son complément de 1901 à 1910 nécessitant des réunions supplémentaires de la Commission centrale de statistique, il y a lieu de maintenir en 1914 la somme de 500 francs en charge temporaire.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 13. — *Traitements des employés et gens de service ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,471,695	»
— alloué pour 1913		1,436,490	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	35,205	»

destinée aux augmentations de traitement à accorder en exécution du règlement organique des administrations provinciales.

ART. 15. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés ; traitements de disponibilité et secours.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	548,900	»
— alloué pour 1913.		543,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,700	»

destinée aux augmentations de traitement à accorder en exécution du règlement organique des commissariats d'arrondissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE V.****AFFAIRES ÉLECTORALES.**

ART. 18. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1^{er} mai 1914 ; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement).*

Crédit demandé pour 1914	fr.	20,000	»
— alloué pour 1913		35,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	15,000	»

Cette somme représente les frais des instances électorales mis à charge de l'État, lesquels sont transférés à l'article 21 dans des vues de groupement plus rationnel des dépenses.

ART. 21. — *Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives ; en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	135,000	»
— alloué pour 1913		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	130,000	»

Les frais des instances électorales, évalués à 15,000 francs, sont transférés de l'article 18 au présent article ; le surplus de l'augmentation est destiné à couvrir les frais des élections législatives de 1914.

ART. 22. — *Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	55,000	»
— alloué pour 1913		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

nécessaire en vue des élections législatives de 1914.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 23. — *Indemnités aux membres des conseils de milice et des conseils d'aptitude et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des conseils de revision, aux secrétaires de ces trois collèges, ainsi qu'aux membres du conseil de milice supérieur. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions, frais divers.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	159,400	»
— alloué pour 1913.		134,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,400	»

nécessaire à l'exécution de la nouvelle loi sur la milice.

Le libellé est modifié par suite de la création des conseils d'aptitude et du conseil de milice supérieur.

CHAPITRE IX.

CROIX DE FER.

ART. 41. — *Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1^{er} novembre 1864. Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830. Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1850 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1850.*

La disparition des combattants de 1830 entraîne la modification proposée au libellé de cet article.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.

ART. 42. — *Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'État : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	175,000	»
— alloué pour 1913.		155,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

nécessaire pour les augmentations réglementaires de traitement à accorder

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en 1914 et pour le paiement des traitements, frais de route et de séjour des nouveaux inspecteurs d'hygiène nommés en 1913.

Il est indispensable, d'autre part, de donner à ce service les compléments nécessaires pour lui permettre de faire face aux travaux qui lui incombent.

ART. 43. — *Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'État : frais de bureau, etc. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	63,000	»
— alloué pour 1913.		38,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Par suite de l'insuffisance du crédit antérieur, l'installation des laboratoires de plusieurs inspecteurs d'hygiène a dû être ajournée à 1914. L'augmentation demandée est justifiée, en outre, par les dépenses de loyer et de fonctionnement de ces laboratoires.

ART. 45. — *Service sanitaire des ports de mer et des frontières. Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite du sérum antidiptérique. Subsidés et dépenses diverses. Subsidés pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	116,000	»
— alloué pour 1913.		91,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Le libellé de l'article est complété par la rubrique : « Subsidés pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer. »

D'accord avec la Commission d'études, le Gouvernement sollicite un crédit annuel de 25,000 francs, destiné à l'allocation de subventions à des spécialistes en vue de leur permettre de poursuivre des études sur le cancer dans des conditions spécifiées par la Commission et sous le contrôle de celle-ci.

Le cancer fait de grands ravages dans tous les pays; il est la cause de 10 % des décès et semble en progression constante. La science ne connaît

NOTE PRÉLIMINAIRE.

rien ou à peu près rien des questions relatives à son origine, à sa dissémination, à son mode de propagation et à son hérédité.

La plupart des pays civilisés ont créé des instituts et des laboratoires pour effectuer des recherches sur le cancer; les pouvoirs publics belges doivent stimuler les efforts à faire dans la même direction.

ART. 47. — *Subside à la Société royale de médecine publique, etc. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	175,000	»
— alloué pour 1913.		181,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	6,000	»

Suppression de la charge temporaire de 6,000 francs inscrite au Budget de 1913 en vue des congrès tenus à l'occasion de l'Exposition de Gand.

ART. 51. — *Inspection des travaux d'hygiène : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	30,000	»
— alloué pour 1913.		29,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée aux augmentations réglementaires de traitement à accorder en 1914.

ART. 52. — *Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	4,000	»
— alloué pour 1913.		3,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

L'accroissement des travaux qui incombent au service d'inspection entraîne une augmentation des frais de bureau, de matériel d'études, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Académie royale de médecine.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	40,000	»
— alloué pour 1913		38,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Les frais nécessités par les impressions de l'Académie royale de médecine s'accroissent, notamment, par suite du relèvement des tarifs d'impression.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 58. — *Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et complément de 1901 à 1910.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

L'Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 sera terminé au commencement de l'année 1914.

Le tome III et dernier ayant été plus rapidement achevé que les précédents, le crédit habituel de 5,000 francs ne pourra suffire pour couvrir les frais de rédaction et d'impression.

D'autre part, la Commission centrale de statistique a exprimé le désir d'entamer immédiatement la rédaction d'un supplément à l'Exposé, portant sur la période 1901 à 1910. Ce travail durera deux ou trois ans et nécessitera vraisemblablement une dépense totale de 10,000 francs, dont une partie incombera à l'exercice 1914.

ART. 59. — *Recensement général de la population.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Dernier crédit nécessaire pour faire face au paiement des traitements du personnel temporaire attaché au service du recensement, ainsi que des frais d'impression du compte rendu.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60 (nouveau). — *Achat d'un nouveau canot à vapeur pour la station sanitaire de Doel.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Les deux canots de la station sanitaire de Doel sont en service depuis fort longtemps et demandent fréquemment de coûteuses réparations; le présent crédit est destiné au remplacement de l'une de ces embarcations.

ART. 61 (nouveau). — *Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial d'Anvers.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Le mobilier de l'hôtel provincial d'Anvers est en mauvais état; il doit être restauré et complété.

ART. 62 (64 ancien). — *Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit, inscrit pour la première fois au Budget de 1913, doit être maintenu au Budget de 1914.

ART. 63 (65 ancien). — *Frais de la Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

La Commission poursuivra ses travaux en 1914.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1914 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent dix francs. fr. 7,784,910 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent nonante-cinq mille francs 195,000 »

Soit ensemble à la somme de sept millions neuf cent septante-neuf mille neuf cent dix francs fr. 7,979,910 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

PAUL BERRYER.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Binnenlandsche Zaken en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1914 wordt vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven millioen zeven honderd vier en tachtig duizend negen honderd en tien frank fr. 7,784,910 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op desom van honderd vijf en negentig duizend frank 195,000 »

Te zamen op de som van zeven millioen negen honderd negen en zeventig duizend negen honderd en tien frank, fr. 7,979,910 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1913.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administra- tion générale (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	448,000 .	536,025 .
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 .	
4	Frais de route et de séjour; missions	5,500 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000 .	
6	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)	60,000 .	79,500 .
7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,500 .	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire. (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.</i>)	6,000 .	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Kosten van het Raadplegend Comité voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	448,000 .	558,625 .
5	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 .	
4	Reis- en verblijfkosten; zendingen	5,500 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1914 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)	5,000 »	
6	Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861)	60,000 .	79,500 .
7	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	14,500 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
8	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris (<i>Integrepen eene som van 500 frank als tijdelijke last.</i>)	6,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	400 »	21,700 »
10	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	10,800 »	
11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	4,500 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	472,300 »	
13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	149,850 »	
	— de Brabant	223,170 »	
	— de la Flandre occidentale	178,450 »	
	— de la Flandre orientale	181,440 »	
	— de Hainaut	185,170 »	
	— de Liège	174,110 »	
	— de Limbourg	111,460 »	
	— de Luxembourg	102,950 »	
	— de Namur	128,010 »	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	33,050 »	
	Traitements de disponibilité	4,035 »	
		1,471,695 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gebuchtnamen. Vertalingen	400 »	
10	Middelcommissie voor statistiek : kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	10,800 »	21,700 .
11	Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek	4,500 »	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
12	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	472,300 »	
15	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen.	149,850 »	
	— Brabant.	223,170 »	
	— West-Vlaanderen.	178,450 »	
	— Oost-Vlaanderen.	181,440 »	
	— Henegouw	185,170 »	
	— Luik	174,110 »	1,471,695 .
	— Limburg	111,460 »	
	— Luxemburg	102,980 »	
	— Namen	128,010 »	
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën.	33,050 »	
	Jaarwedden van beschikbaarheid.	4,035 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage; des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers 28,000 »		
	— de Brabant 31,000 »		3,161,795 »
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 29,000 »		
	— de Hainaut 31,000 »	248,900 »	
	— de Liège 33,500 »		
	— de Limbourg 22,700 »		
	— de Luxembourg 22,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours		
	Traitements des commissaires 233,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	548,900 »	
	Traitements des employés 289,600 »		
	Traitements de disponibilité et secours 2,000 »		
16	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire chargé d'administrer, avec le Commissaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales	70,000 »	
17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	350,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1914; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	20,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
14	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen	28,000 »	
	— Brabant	31,000 »	
	— West-Vlaanderen	27,000 »	
	— Oost-Vlaanderen	29,000 »	
	— Henegouw	31,000 »	248,000 »
	— Luik	33,500 »	
	— Limburg	22,700 »	
	— Luxemburg	22,700 »	
	— Namen	24,000 »	
			3,161,795 »
15	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden:		
	Jaarwedden der commissarissen	253,500 »	
	Kantoorkosten	45,800 »	548,900 »
	Jaarwedden der beambten	269,600 »	
	Jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden	2,000 »	
16	Weg- en omreiskosten; kosten ontstaan door zendingen bevolen door het middenbestuur voor de uitvoering door dit Bestuur der wet van 30 Juli 1903 op de bestendigheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Bureelkosten van den Commissaris die, met den Commissaris van Z. M. den Keizer van Duitschland, Koning van Pruisen, belast is met het bestuur van het onzijdig gedeelte op het grondgebied van Moresnet. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken . . .	70,000 »	
17	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	350,000 »	
	HOOFDSTUK V.		
	KIEZAKEN.		
18	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten : a) voor de herziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1914; b) voor de wetgevende verkiezingen (vergoedingen aan het personeel der arrondissementscommissariaten	20,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	19,000	244,000
20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Elaboration de statistiques électorales. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales	15,000	
21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État. (Crédit non limitatif).	135,000	
22	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif)	55,000	
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
23	Indemnités aux membres des conseils de milice et des conseils d'aptitude et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des conseils de revision, aux secrétaires de ces trois collèges ainsi qu'aux membres du conseil de milice supérieur. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions, frais divers	159,400	194,400
24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	35,000	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
25	Commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline. Secrétaire-archiviste de l'inspection générale: traitement de disponibilité	521,100	
26	Commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	15,000	
27	Conseils civiques de revision: indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils.	77,500	
28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	14,500	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
19	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	19,000 *	
20	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Opmaken van kiesstatistieken. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kieszaken	15,000 *	
21	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgeevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. Kiesersgedingkosten den Staat ten laste gelegd. (Onbepaald krediet)	135,000 *	244,000 *
22	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatsspoorwegen. (Onbepaald krediet.)	55,000 *	
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
23	Vergoedingen aan de leden der militieraden en der geschiktheidsraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der revisieraden, aan de secretarissen dezer drie colleges, alsmede aan de leden van den hoogerem militieraad. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Zitpenningen aan de leden der juries van de examens voor ziekenverplegers. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen, verschillende kosten.	159,400 *	
24	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	55,000 *	194,400 *
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
25	Hoogere bevelhebberschappen; staven: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten. Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Verplaatsingsgelden aan de leden der tuchtraden. Secretaris-archiefbewaarder van de algemeene inspectie: wachtgeld	321,100 *	
26	Hoogere bevelhebberschappen; staven: kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten	15,000 *	
27	Burgerlijke revisieraden: vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten aan de voorzitters, leden, secretarissen-verslaggevers en geneesheeren, alsmede aan den afgevaardigde bij gemelde raden.	77,500 *	
28	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten	14,550 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	50,000 »	
30	Tir national de Belgique : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier .	41,500 »	
31	Tir national de Belgique : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. . .	7,540 »	
32	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	
33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. Commission des stands de tir : indemnité au secrétaire ; frais de route et de séjour ; frais de bureau ; impressions.	150,000 »	
34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre ; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	826,790
35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices ; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000 »	
36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »	
37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	
38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies ; frais de route. Indemnité au secrétaire ; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers ; impressions et reliures, frais de bureau	50,000 »	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
39	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	41,500 »	
40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité ; expédition des diplômes	5,000 »	46,500 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobilair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht Druk- en inbindingskosten . . .	30,000 .	
50	Nationale schietbaan van België : bestendig personeel Reis- en verblijfkosten van den griffier	41,500 .	
51	Nationale schietbaan van België : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,540 .	
32	Groote jaarlijksche schietprijskampen : inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	50,000 .	
35	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën. Commissie der schietbanen : vergoeding aan den secretaris ; verblijf- en verplaatsingskosten ; bureelkosten ; drukwerk	150,000 .	
34	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens ; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, tropeeën-schietprijzen	30,000 .	826,790 .
35	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdperken ; vergoedingen aan de officieren, onderofficieren, korporaals, brigadiers en schutters wegens uitvoering van een ordedienst buiten de gemeente waar zij verblijf houden. (Onbepaald krediet.)	25,000 .	
36	Kosten van verpleging van in dienst gewonde leden van de burgerwacht. Hulpgehden aan de schutters die zich in nood bevinden ten gevolge van gebrekkijkheden ontstaan uit in dienst bekomen verwondingen, of aan de hulpbehoevende weduwen en weezen van schutters die aan dergelijke verwondingen zijn overleden	5,000 .	
57	Jaarlijksche toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	10,000 .	
38	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algehele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der brandweerkorpsen. Technisch comiteit van den branddienst ; reiskosten. Vergoeding aan den secretaris ; aankoop van werken en publicatiën betreffende het korps der brandweer ; druk- en bindwerken, kantoorkosten	50,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
39	Burgerlijke decoratie : aankoop van eere-teekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking.	41,500 .	
40	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde ; uitvaardiging der diploma's.	5,000 .	46,500 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IX.			
CROIX DE FER.			
41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1850. Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1850 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1850 et de combattants de 1850	200,000 »	200,000 »
CHAPITRE X.			
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.			
42	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité Indemnités Frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces inspections	175,000 »	
43	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'Etat : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	65,000 »	
44	Conseil supérieur d'hygiène publique. Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses	111,000 »	
45	Service sanitaire des ports de mer et des frontières. Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite du sérum antidiphthérique. Subsides et dépenses diverses. Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer	116,000 »	
46	Subsides aux sages-femmes et élèves sages-femmes Conférences. Publications relatives aux sciences médicales : subsides, souscriptions et achats de livres. Impressions et dépenses diverses.	30,000 »	
47	Subside à la Société royale de médecine publique et à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique. Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose; mesures de propagande pour la protection de la première enfance : subsides et dépenses diverses Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions	175,000 »	2,414,400 »
48	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	9,400 »	
49	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités. Frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à cette inspection.	192,500 »	
50	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyses d'échantillons. Impressions et dépenses diverses. Frais de participation aux expositions et aux congrès.	18,500 »	
51	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Frais de route et de séjour. Travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection.	30,000 »	
52	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.	4,000 »	
53	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,450,000 »	
54	Académie royale de médecine.	40,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAC DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IX.			
IJZERE KRUIS.			
41	Toelagen van 400 frank voor de weduwen en weezen der dragers van het IJzeren Kruis en der gekweten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864. Toelagen van 500 frank aan de behoefte weduwen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1830. Buitengewone hulp aan de weduwen der strijders van 1850 en aan de weezen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1830 en van strijders van 1830.	200,000	200,000
HOOFDSTUK X.			
GEZONDHEIDSDIENST.			
42	Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en Koepokgesticht van den Staat: personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen. Reis- en verblijfskosten. Werken gedaan door het personeel voor dit toezicht.	175,000	
43	Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en Koepokgesticht van den Staat: kantoorkosten, kosten van materieel, alsook voor het nemen en ontleden van stalen. (Inbegrepen eens som van 10,000 frank als tijdelijke last.)	63,000	
44	Hoogere openbare gezondheidsdienst. Provinciale geneeskundige commissiën en andere commissiën van den gezondheidsdienst afhangende: vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfskosten. Drukkosten en verschillende uitgaven.	111,000	
45	Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen. Prophylaxis van besmettelijke ziekten. Kosteloze levering van antidiphtherieserum. Toelagen en verschillende uitgaven. Toelagen tot aanmoediging van proefondervindelijke opzoekingen over den kanker.	116,000	
46	Toelagen aan vroedvrouwen en leerlingen-vroed vrouwen. Voordrachten. Uitgave van schriften betrekkelijk de geneeskunde: toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken. Drukkosten en verschillende uitgaven.	30,000	
47	Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde en aan de Maatschappij van geneeskundige hydrologie en klimaatkennis van België. Maatregelen van propaganda tegen de jeneverplaag en de tuberculose; maatregelen van propaganda voor de bescherming der kindsheid: toelagen en verschillende uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. Zendingen.	175,000	
48	Internationaal gesticht voor openbare gezondheid: tusschenkomst van België.	9,400	2,414,400
49	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en centraal ontledingslaboratorium: personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen. Reis- en verblijfskosten. Werken gedaan door het personeel betrekkelijk dit toezicht.	192,500	
50	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en centraal ontledingslaboratorium: kantoor- en materieelkosten, van staalneming en ontleding. Drukkosten en allerhande uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen.	18,500	
51	Toezicht der gezondheidswerken: personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Reis- en verblijfskosten. Werken gedaan door het personeel betrekkelijk het toezicht.	30,000	
52	Toezicht der gezondheidswerken: kantoor- en materieelkosten. Studie- en proefkosten. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen. Drukkosten en allerhande kosten.	4,000	
53	Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen.	1,450,000	
54	Koninklijke Akademie van geneeskunde.	40,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,200 »	} 59,200 »
56	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	52,000 »	
57	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,000 »	
TOTAL fr.			7,784,910 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
58	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et complément de 1901 à 1910	10,000 »	} 195,000 »
59	Recensement général de la population	75,000 »	
60	Achat d'un nouveau canot à vapeur pour la station sanitaire de Doel	40,000 »	
61	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial d'Anvers	15,000 »	
62	Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau	50,000 »	
63	Frais de la Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial	5,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . fr.			7,979,910 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

PAUL BERRYER.

Le Ministre des Finances.

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
55	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erin begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begravenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten van het hoofdbestuur, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	6,200 »	59,200 »
56	Kosten tot viering der Nationale Feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	52,000 »	
57	Jaarrenten en pensioenen: 1 ^o aan gewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en weezen van beambten overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst.	1,000 »	
TOTAAL fr.			7,784,910 »
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
58	Uiteenzetting van den toestand des Rijks van 1876 tot 1900 en aanvulling van 1901 tot 1910	10,000 »	195,000 »
59	Algemeene volkstelling	75,000 »	
60	Aankoop van een nieuw stoombootje voor de gezondheidsstatie, te Doel.	40,000 »	
61	Aankoop en hernieuwing van meubelen voor het provinciaal hotel van Antwerpen	15,000 »	
62	Gebeurlijk aandeel van tusschenkomst van den Staat in het studiekapitaal van de Nationale Maatschappij van waterbezorging.	50,000 »	
65	Kosten der Commissie belast met de studie der vraagstukken betreffende de gemeente en provinciekiezingen	5,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			7,979,910 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Binnenlandsche Zaken,
PAUL BERRYER.

De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

(26)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																				
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																																																				
1	»	Traitement du Ministre																																																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																				
a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	434,953	»																																																																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents. (1^{er} juill. 1913.)</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels. (1^{er} juillet 1913.)</th> <th style="width: 15%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Secrétaire général</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">14,400</td><td style="text-align: right;">14,400 »</td></tr> <tr><td>Directeurs généraux</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">10,000 à 13,200</td><td style="text-align: right;">55,300 »</td></tr> <tr><td>Chef du cabinet</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">6,000</td><td style="text-align: right;">6,000 »</td></tr> <tr><td>Directeurs</td><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: right;">8,000 à 11,500</td><td style="text-align: right;">56,600 »</td></tr> <tr><td>Chefs de division</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: right;">6,000 à 8,000</td><td style="text-align: right;">54,500 »</td></tr> <tr><td>Économiste des bureaux</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">7,400</td><td style="text-align: right;">7,400 »</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">4,600 à 5,400</td><td style="text-align: right;">33,800 »</td></tr> <tr><td>Secrétaire du cabinet</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">4,500</td><td style="text-align: right;">4,500 »</td></tr> <tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: right;">5,500 à 5,460</td><td style="text-align: right;">41,370 »</td></tr> <tr><td>Rédacteurs</td><td style="text-align: center;">12</td><td style="text-align: right;">2,400 à 3,200</td><td style="text-align: right;">53,600 »</td></tr> <tr><td>Sténo-dactylographe</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">3,500</td><td style="text-align: right;">3,500 »</td></tr> <tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">2,200 à 4,500</td><td style="text-align: right;">6,500 »</td></tr> <tr><td>Id. de 2^e id.</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">2,400</td><td style="text-align: right;">4,800 »</td></tr> <tr><td>Id. de 3^e id.</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: right;">1,600 à 2,600</td><td style="text-align: right;">16,500 »</td></tr> <tr><td>Dactylographes</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">1,600 à 2,800</td><td style="text-align: right;">10,600 »</td></tr> <tr><td>Expéditeurs</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">1,600 à 1,800</td><td style="text-align: right;">5,400 »</td></tr> <tr><td>Huissiers de 1^{re} classe</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">2,700 à 3,060</td><td style="text-align: right;">14,060 »</td></tr> <tr><td>Id. de 2^e id.</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">2,100 à 2,500</td><td style="text-align: right;">10,800 »</td></tr> <tr><td>Id. de 3^e id.</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: right;">1,400 à 2,000</td><td style="text-align: right;">13,500 »</td></tr> <tr><td>Concierges</td><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: right;">1,500 à 1,640</td><td style="text-align: right;">4,240 »</td></tr> <tr><td>Garçons de bureau</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: right;">1,500 à 1,700</td><td style="text-align: right;">11,100 »</td></tr> <tr><td>Lingère</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">1,000</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr><td>Nettoyeuses</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">900</td><td style="text-align: right;">6,500 »</td></tr> <tr><td>Agents temporaires</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">1,400</td><td style="text-align: right;">1,400 »</td></tr> <tr><td>Indemnités diverses</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: right;">9,985 »</td></tr> <tr><td>Augmentations de traitements, Nominations, promotions (1913-1914)</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: right;">29,998 »</td></tr> <tr><td colspan="3"></td><td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">434,953 »</td></tr> </tbody> </table>						NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1913.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} juillet 1913.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	14,400	14,400 »	Directeurs généraux	5	10,000 à 13,200	55,300 »	Chef du cabinet	1	6,000	6,000 »	Directeurs	6	8,000 à 11,500	56,600 »	Chefs de division	8	6,000 à 8,000	54,500 »	Économiste des bureaux	1	7,400	7,400 »	Chefs de bureau	7	4,600 à 5,400	33,800 »	Secrétaire du cabinet	1	4,500	4,500 »	Sous-chefs de bureau	10	5,500 à 5,460	41,370 »	Rédacteurs	12	2,400 à 3,200	53,600 »	Sténo-dactylographe	1	3,500	3,500 »	Commis de 1 ^{re} classe	2	2,200 à 4,500	6,500 »	Id. de 2 ^e id.	2	2,400	4,800 »	Id. de 3 ^e id.	8	1,600 à 2,600	16,500 »	Dactylographes	5	1,600 à 2,800	10,600 »	Expéditeurs	2	1,600 à 1,800	5,400 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,700 à 3,060	14,060 »	Id. de 2 ^e id.	5	2,100 à 2,500	10,800 »	Id. de 3 ^e id.	8	1,400 à 2,000	13,500 »	Concierges	3	1,500 à 1,640	4,240 »	Garçons de bureau	8	1,500 à 1,700	11,100 »	Lingère	1	1,000	1,000 »	Nettoyeuses	7	900	6,500 »	Agents temporaires	1	1,400	1,400 »	Indemnités diverses	»	»	9,985 »	Augmentations de traitements, Nominations, promotions (1913-1914)	»	»	29,998 »				434,953 »
	NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1913.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} juillet 1913.)	DÉPENSES.																																																																																																																	
Secrétaire général	1	14,400	14,400 »																																																																																																																	
Directeurs généraux	5	10,000 à 13,200	55,300 »																																																																																																																	
Chef du cabinet	1	6,000	6,000 »																																																																																																																	
Directeurs	6	8,000 à 11,500	56,600 »																																																																																																																	
Chefs de division	8	6,000 à 8,000	54,500 »																																																																																																																	
Économiste des bureaux	1	7,400	7,400 »																																																																																																																	
Chefs de bureau	7	4,600 à 5,400	33,800 »																																																																																																																	
Secrétaire du cabinet	1	4,500	4,500 »																																																																																																																	
Sous-chefs de bureau	10	5,500 à 5,460	41,370 »																																																																																																																	
Rédacteurs	12	2,400 à 3,200	53,600 »																																																																																																																	
Sténo-dactylographe	1	3,500	3,500 »																																																																																																																	
Commis de 1 ^{re} classe	2	2,200 à 4,500	6,500 »																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	2	2,400	4,800 »																																																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	8	1,600 à 2,600	16,500 »																																																																																																																	
Dactylographes	5	1,600 à 2,800	10,600 »																																																																																																																	
Expéditeurs	2	1,600 à 1,800	5,400 »																																																																																																																	
Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,700 à 3,060	14,060 »																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	5	2,100 à 2,500	10,800 »																																																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	8	1,400 à 2,000	13,500 »																																																																																																																	
Concierges	3	1,500 à 1,640	4,240 »																																																																																																																	
Garçons de bureau	8	1,500 à 1,700	11,100 »																																																																																																																	
Lingère	1	1,000	1,000 »																																																																																																																	
Nettoyeuses	7	900	6,500 »																																																																																																																	
Agents temporaires	1	1,400	1,400 »																																																																																																																	
Indemnités diverses	»	»	9,985 »																																																																																																																	
Augmentations de traitements, Nominations, promotions (1913-1914)	»	»	29,998 »																																																																																																																	
			434,953 »																																																																																																																	
b.	Traitements de disponibilité	9,247	»																																																																																																																	
c.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	3,800	»																																																																																																																	
(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																																																				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	59,125	»																																																																																																																
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	3,000	»																																																																																																																
4	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																																																																		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
448,000	420,200	27,800	»	444,800	581,155 52	
62,125	62,125	»	»	62,125	62,124 40	»
5,500	5,500	»	»	5,500	5,016 40	»
536,625	508,825	27,800	»	503,425	469,276 32	»
AUGMENTATION. . fr.		27,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	>	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)
6	>	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1864).
7	>	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres. (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.</i>) 4,500 >
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,500 >
9	>	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .
10	>	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
11	>	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque.
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	5,000	»	»	3,000	5,906 39	
60,000	60,000	»	»	59,000	56,000 »	
14,500	14,500	»	»	14,500	14,500 »	
79,500	79,500	»	»	78,500	74,406 39	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,986 »	
400	400	»	»	400	»	
10,800	10,800	»	»	10,800	10,606 50	
4,500	4,500	»	»	3,500	5,499 98	
21,700	21,700	»	»	22,700	22,092 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE IV.																				
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																				
12	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																		
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :																		
	a.	Province d'Anvers. 149,850																		
	b.	— de Brabant. 223,170																		
	c.	— de la Flandre occidentale 178,450																		
	d.	— de la Flandre orientale. 181,440																		
	e.	— de Hainaut 185,170																		
13	f.	— de Liège 174,110																		
	g.	— de Limbourg 111,460																		
	h.	— de Luxembourg 102,950																		
	i.	— de Namur. 128,010																		
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires. 53,050																		
	k.	Traitements de disponibilité 4,058																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: right;">6,600</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: right;">5,000 à 6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: right;">3,600 à 4,400</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">2,600 à 3,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">2,000 à 2,400</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Dactylographes</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 2,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,600	Chefs de division	5,000 à 6,000	Chefs de bureau	3,600 à 4,400	Commis de 1 ^{re} classe	2,600 à 3,200	Id. de 2 ^e classe	2,000 à 2,400	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,200 à 1,800	Dactylographes	1,200 à 2,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																			
Directeurs	6,600																			
Chefs de division	5,000 à 6,000																			
Chefs de bureau	3,600 à 4,400																			
Commis de 1 ^{re} classe	2,600 à 3,200																			
Id. de 2 ^e classe	2,000 à 2,400																			
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																			
Expéditionnaires.	1,200 à 1,800																			
Dactylographes	1,200 à 2,200																			
A REPORTER. . . . fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
472,500	472,500	.	.	447,800	447,383 27	
1,471,695	1,456,490	55,205	.	1,323,150	1,251,439 59	
1,943,995	1,908,790	35,205	.	1,770,950	1,698,822 86	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,943,995	1,908,790	35,205	»	1,770,950	1,698,822 86	
248,900	248,900	»	»	250,059 60	247,810 33	
548,900	543,200	5,700	»	524,300	489,541 11	
70,000	70,000	»	»	70,000	65,093 35	
350,000	350,000	»	»	350,000	350,000	
3,161,795	3,120,890	40,905	»	2,865,289 60	2,849,267 67	
AUGMENTATION. . fr.		40,905 »				
20,000	35,000	»	15,000	48,615 29	52,439 34	
19,000	19,000	»	»	19,000	18,408	»
15,000	15,000	»	»	17,900	14,902 96	
135,000	5,000	130,000	»	150,000	11,605 35	
55,000	5,000	50,000	»	80,000	54,932 05	
244,000	79,000	180,000	15,000	315,515 29	112,287 68	
AUGMENTATION . fr.		165,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
MILICE.																				
23	»	Indemnités aux membres des conseils de milice et des conseils d'aptitude et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des conseils de revision, aux secrétaires de ces trois collèges, ainsi qu'aux membres du conseil de milice supérieur. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions, frais divers.																		
24	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																				
CHAPITRE VII.																				
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																				
25	»	Commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline; secrétaire-archiviste de l'inspection générale : traitement de disponibilité																		
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 50%;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>16,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>300 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,200 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>284,400 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>5,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,200 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">321,100 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	4	16,000 »	4	6,000 »	1	300 »	4	6,200 »	»	284,400 »	»	5,000 »	»	3,200 »	321,100 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																			
4	16,000 »																			
4	6,000 »																			
1	300 »																			
4	6,200 »																			
»	284,400 »																			
»	5,000 »																			
»	3,200 »																			
321,100 »																				
26	»	Commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance																		
27	»	Conseils civiques de revision : indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils																		
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE d'agents au 1^{er} juillet 1913</th> <th style="width: 50%;">TRAITEMENTS ou indemnités au 1^{er} juillet 1913.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>988 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>4,200 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,112 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>950 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">14,550 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents au 1 ^{er} juillet 1913	TRAITEMENTS ou indemnités au 1 ^{er} juillet 1913.	1	700 »	1	3,800 »	1	988 »	1	2,800 »	»	4,200 »	»	1,112 »	»	950 »	14,550 »	
NOMBRE d'agents au 1 ^{er} juillet 1913	TRAITEMENTS ou indemnités au 1 ^{er} juillet 1913.																			
1	700 »																			
1	3,800 »																			
1	988 »																			
1	2,800 »																			
»	4,200 »																			
»	1,112 »																			
»	950 »																			
14,550 »																				
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
159,400	154,000	25,400	»	136,040	» 153,982 44	
35,000	35,000	»	»	35,000	» 24,744 96	
194,400	169,000	25,400	»	171,040	» 158,727 40	
AUGMENTATION . fr.		25,400				
321,100	321,100	»	»	525,100	» 516,567 81	
15,000	15,000	»	»	15,000	» 14,995 20	
77,500	77,500	»	»	77,500	» 70,521 40	
14,550	14,550	»	»	11,000	» 9,956 27	
30,000	30,000	»	»	30,000	» 25,825 48	
458,150	458,150	»	»	458,600	» 435,466 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
			NOMBRE D'AGENTS au 1 ^{er} juillet 1913.	TRAITEMENTS. au 1 ^{er} juillet 1913.																																										
			REPORT. fr.																																											
30	»	Tir national de Belgique : personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier																																												
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%;">NOMBRE D'AGENTS au 1^{er} juillet 1913.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS. au 1^{er} juillet 1913.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,500 »</td> </tr> <tr> <td>Greffier-trésorier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,200 »</td> </tr> <tr> <td>Gardienn en chef</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>Gardienn adjoint</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chef-marqueur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,700 »</td> </tr> <tr> <td>Marqueurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">15,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 2^e —</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">7,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chef-électricien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,700 »</td> </tr> <tr> <td>Chef ajusteur-mécanicien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,900 »</td> </tr> <tr> <td>Chef menuisier-charpentier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations à accorder</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,700 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">41,500 »</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS au 1 ^{er} juillet 1913.	TRAITEMENTS. au 1 ^{er} juillet 1913.	Directeur	1	2,500 »	Greffier-trésorier	1	2,200 »	Gardienn en chef	1	2,000 »	Gardienn adjoint	1	1,500 »	Chef-marqueur	1	1,700 »	Marqueurs de 1 ^{re} classe	10	15,000 »	— 2 ^e —	6	7,500 »	Chef-électricien	1	1,700 »	Chef ajusteur-mécanicien	1	1,900 »	Chef menuisier-charpentier	1	1,500 »	Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions)		500 »	Augmentations à accorder		3,700 »			41,500 »
	NOMBRE D'AGENTS au 1 ^{er} juillet 1913.	TRAITEMENTS. au 1 ^{er} juillet 1913.																																												
Directeur	1	2,500 »																																												
Greffier-trésorier	1	2,200 »																																												
Gardienn en chef	1	2,000 »																																												
Gardienn adjoint	1	1,500 »																																												
Chef-marqueur	1	1,700 »																																												
Marqueurs de 1 ^{re} classe	10	15,000 »																																												
— 2 ^e —	6	7,500 »																																												
Chef-électricien	1	1,700 »																																												
Chef ajusteur-mécanicien	1	1,900 »																																												
Chef menuisier-charpentier	1	1,500 »																																												
Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions)		500 »																																												
Augmentations à accorder		3,700 »																																												
		41,500 »																																												
31	»	Tir national de Belgique : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses																																												
32	a.	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation		12,000 »																																										
32	b.	Grands concours annuels de tir : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie		58,000 »																																										
35	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province : commission des stands de tir; indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.																																												
34	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir																																												
35	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (<i>Crédit non limitatif.</i>)																																												
36	»	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures.																																												
37	»	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique																																												
38	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures; frais de bureau																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII		fr.																																										
CHAPITRE VIII.																																														
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.																																														
39	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution																																												
40	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.		fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
458,150	458,150	»	»	458,600	» 455,466 16	
41,500	41,500	»	»	37,600	» 36,917 52	
7,540	7,540	»	»	7,540	» 7,540 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	» 50,000 »	
150,000	150,000	»	»	75,000	» 74,395 40	
50,000	50,000	»	»	30,000	» 30,000 »	
25,000	25,000	»	»	25,000	» 51,482 50	
5,000	5,000	»	»	5,000	» 4,796 90	
10,000	10,000	»	»	10,000	» 9,900 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	» 45,152 90	
826,790	826,790	»	»	748,540	» 725,449 18	
41,500	41,500	»	»	41,500	» 41,218 96	
5,000	5,000	»	»	5,000	» 4,700 10	
46,500	46,500	»	»	46,500	» 45,919 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
CROIX DE FER.		
41	a.	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. 142,800 »
	b.	Subsides de 500 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830 40,200 »
	c.	Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830 47,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.		
42	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités 100,000 »
	b.	Frais de route et de séjour ; travaux effectués par le personnel et relatifs à ces inspections 65,000 »
	c.	Office vaccinogène de l'État : personnel, traitements, indemnités, frais de route et de séjour. 10,000 »
43	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) 55,000 »
	b.	Office vaccinogène de l'État : frais de bureau et de matériel 10,000 »
44	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour ; impressions et dépenses diverses 20,000 »
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses 91,000 »
45	a.	Service sanitaire des ports de mer et des frontières 16,000 »
	b.	Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite du sérum antidiphthérique : subsides et dépenses diverses 75,000 »
	c.	Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer 25,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	199,979 63	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,979 63	
175,000	153,000	20,000	»			
63,000	38,000	25,000	»			
114,000	114,000	»	»			
116,000	91,000	25,000	»	544,754 91 ⁽¹⁾	457,895 26	
465,000	395,000	70,000	»	544,754 91	457,895 26	

(1) Cette somme représente le montant du crédit de l'article 42 du Budget de 1912 formant actuellement les articles 42 à 48 du Budget de 1914.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
465,000	395,000	70,000	»	544,754 91	437,893 26	
50,000	50,000	»	»			
175,000	181,000	»	6,000			
9,400	9,400	»	»			
192,500	192,500	»	»			
18,500	18,500	»	»	196,000 ⁽¹⁾	171,965 85	(1) Cette somme représente le montant du crédit de l'article 45 du Budget de 1912 formant actuellement les articles 49 et 50 du Budget de 1914.
50,000	29,000	1,000	»	29,000 ⁽²⁾	28,962 57	(2) Cette somme représente le montant du crédit de l'article 44 du Budget de 1912 formant actuellement les articles 51 et 52 du Budget de 1914.
4,000	5,000	1,000	»			
1,450,000	1,450,000	»	»	1,250,000 »	1,249,970 »	
40,000	58,000	2,000	»	58,000 »	58,000 »	
2,414,400	2,546,400	74,000	6,000	2,057,754 91	1,946,800 66	
AUGMENTATION . . fr.		68,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse
56	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
57	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial du Hainaut (<i>pour mémoire</i>).
58	»	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et complément de 1901 à 1910
59	»	Recensement général de la population
»	»	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat; achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc. (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours extraordinaire à une personne privée de soutien par la mort de son fils, garde civique, décédé à la suite de blessures reçues accidentellement en service commandé (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Reconstruction de la station sanitaire de l'Escaut, à Doel (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Achat d'un appareil à dératissage des navires (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1906-1910 (<i>pour mémoire</i>).
60	»	Achat d'un nouveau canot à vapeur pour la station sanitaire de Doel
»	»	Station sanitaire de l'Escaut. Travaux d'amélioration. Achat d'un terrain (<i>pour mémoire</i>)
61	»	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial d'Anvers
»	»	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
62	»	Part éventuelle d'intervention de l'Etat dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau
63	»	Frais de la Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,200	6,200	»	»	6,200	2,115	»
52,000	52,000	»	»	36,000	34,345	»
1,000	1,000	»	»	1,000	900	»
59,200	59,200	»	»	43,200	37,560	»
»	»	»	»	»	14,976 90	
10,000	5,000	5,000	»	5,000	4,760 84	
75,000	100,000	»	25,000	400,000	430,000	»
»	200,000	»	200,000	200,000	199,559 16	
»	»	»	»	»	5,000	»
»	50,000	»	50,000	200,000	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
»	»	»	»	»	5,000	»
40,000	»	40,000	»	»	»	
»	»	»	»	»	29,756 59	
15,000	»	15,000	»	»	»	
»	4,000	»	4,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	»	»	
5,000	5,000	»	»	»	»	
195,000	444,000	60,000	509,000	805,000	688,853 29	
DIMINUTION . . fr.		249,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Croix de fer
X.	Service de santé et de l'hygiène
XI.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
536,625 »	508,825 »	27,800 »	»	505,425 »	469,276 52	
79,500 »	79,500 »	»	»	78,500 »	74,406 39	
21,700 »	21,700 »	»	»	22,700 »	22,092 48	
5,161,795 »	5,120,890 »	40,905 »	»	2,965,289 60	2,849,267 67	
244,000 »	79,000 »	165,000 »	»	515,515 29	112,287 68	
194,400 »	169,000 »	25,400 »	»	171,040 »	158,727 40	
826,790 »	826,790 »	»	»	748,540 »	725,449 18	
46,500 »	46,500 »	»	»	46,500 »	45,919 06	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	199,979 63	
2,414,400 »	2,346,400 »	68,000 »	»	2,057,754 91	1,946,800 66	
59,200 »	59,200 »	»	»	45,200 »	37,360 »	
195,000 »	444,000 »	»	249,000 »	805,000 »	688,855 29	
7,979,910 »	7,901,805 »	327,105 »	249,000 »	7,957,464 80	7,550,599 76	
AUGMENTATION . . . fr.		78,105 »				